




PRÉ-SESSION EPU SUR LE MALI

PROJET DE DÉCLARATION DE L'ASSOCIATION TEMEDT DU MALI

- 
- **Excellences Mme et Mr les Ministres et chefs des gouvernements ;**
 - **Excellences Mme et Mr représentant(e)s des corps diplomatiques et consulaire ;**
 - **Mme la Directrice de l'UPR Info Mesdames et Messieurs ;**



Bonjour !

C'est pour moi un immense plaisir de prendre part à la pré-session de l'UPR Info, un rituel particulier auquel notre Organisation TEMEDT apporte un soutien au nom et pour le compte de personnes victimes de l'esclavage par ascendance au Mali.

Permettez-moi de remercier les différentes délégations les États, les OSCs, ONGs, ainsi que les institutions nationales des droits de l'homme pour leur présence

Présentation de l'organisation

Création

Créée en 2006, TEMEDT est une association qui œuvre dans le domaine de la protection et de la promotion des droits humains, la consolidation de la paix, le développement et spécifiquement sur la question de l'esclavage par ascendance au Mali.

Domaines d'intervention

Notre Organisation travaille depuis des décennies pour apporter des réponses adéquates, durables afin que soient pris en compte les spécificités des personnes et des communautés maintenues dans les conditions de servitude (l'esclavage) conformément à l'agenda 2030 des ODD à savoir « Ne laisser personne de côté » L'ESCLAVAGE est pratiqué dans toutes les Régions du Mali où vivent des communautés marginalisées sont empêchées d'accéder aux libertés les plus fondamentales auxquelles elles ont droit en tant que citoyennes maliennes à part entière. L'esclavage par ascendance, et les formes d'esclavage dites « modernes », sont une réalité sur laquelle l'association et ses 14 000 adhérents essaient de faire la lumière et combattre au péril de leur vie.

Zones d'intervention

Etendue nationale avec une forte présence dans les régions de Ménaka, Gao, Tombouctou, Kayes

Mesdames et Messieurs,

Compte tenu de l'importance des défis liés à la mise en œuvre des droits humains auxquels la population malienne est confrontée de manière générale, certaines communautés subissent en particulier de violations de leurs droits soit au regard de leur statut, soit par appartenance aux communautés qualifiées d'esclaves par les personnes s'autoproclamant « Maîtres ».


La pré-session de l'UPR, étant une occasion pour nous, OSCs, de fournir aux missions permanentes, que vous représentez, les informations concrètes de première main à travers des témoignages directs, permettez-moi de vous faire une brève présentation du cas le plus emblématique de l'esclavage par ascendance au Mali.


En effet, dans la région de Kayes, des individus s'identifiant comme les maîtres exercent une servitude sur ceux qu'ils appellent esclaves. La situation de domination que subissent ces derniers s'illustre en particulier au moment de certains événements sociaux où ils sont contraints à des tâches avilissantes. La remise en cause de cette pratique depuis plusieurs années par ces victimes entraîne une recrudescence des violations des droits humains à leur égard, en particulier les agressions physiques avec coups et blessures, l'interdiction d'accès aux services sociaux de base, la confiscation de biens immobiliers, les actes de vandalisme, l'interdiction de séjour, les intimidations, les viols, les menaces et injures.

Ces « esclaves » se trouvent dans une situation d'inaptitude et d'incapacité juridique se manifestant par une atteinte à la liberté et au droit de propriété, notamment l'interdiction d'accéder à la propriété foncière.

Face à l'absence d'une loi réprimant cette pratique au Mali, et malgré les efforts et appuis de nos partenaires à Notre Organisation est appuyer dans ce combat par la Coalition Nationale de lutte contre l'esclavage, Avocats sans Frontières Canada, le Bureau International du Travail ainsi qu'Anti Slavery International CNDH sur la question, les violences à Kayes ont entraîné plusieurs déplacés internes dans le pays. Aujourd'hui, par exemple, notre Association accorde le refuge à 511 personnes réparties sur nos 3 sites de Bamako, et à 2600 personnes dans le village de Mambri à Kita (l'unique village du Mali à avoir accepté de recevoir les personnes fuyant les violences de Kayes).

De ce qui précède,, nous vous invitons, au nom de toutes les personnes victimes de l'esclavage par ascendance, de recommander au Mali à la prochaine session de l'Examen périodique universel de :

- 
1. Adopter une loi spécifique incriminant l'esclavage par ascendance et ses pratiques analogues, conformément aux instruments internationaux et régionaux ;
 2. Mettre en place des mécanismes de prévention et protection des personnes victimes de la pratique de l'esclavage par ascendance
 3. Veiller à ce que la nouvelle loi criminalisant l'esclavage par ascendance permette aux ONG spécialisées sur la question de se constituer partie civile afin de faciliter les poursuites
 4. Faciliter la restitution des biens matériels confisqués aux esclaves par leurs soi-disant maîtres, autorités traditionnelles et chefs coutumiers
 5. Garantir aux esclaves la pleine propriété et la jouissance sur leurs biens meubles et immeubles
 6. Faciliter et garantir, le retour dans leurs villages d'origine ou la réinstallation dans un endroit sûr (selon leurs besoins), aux victimes de l'esclavage déplacées de force
 7. Prendre de mesures conservatoires idoines tendant à faire cesser les menaces et violences qui pèsent sur certains esclaves et défenseurs de droits humains en raison de leurs engagements.



TEMEDT, reste confiant qu'à travers vos actions et débats sur la question de l'esclavage par ascendance au Mali, le Conseil de droit de l'Homme et par ricochet, le mécanisme de l'Examen périodique universel consacreront de plus en plus de temps à un dialogue sur cette question, notamment en tenant des réunion-débats.

Je nous souhaite plein succès durant ces travaux.



Je vous remercie de votre aimable attention